

SOMMAIRE

Des prix justes pour le bois-énergie, déduction du CEForestier, un article de Chr. Widauer, P. 1

Données de l'économie forestière en ligne, P. 3
Concept de garantie de la qualité des données CEForestier, P. 3

Comité technique
du CEForestier

Le comité technique est composé
comme suit pour les années
2019 – 2022:

- Matthias Biolley, chef de projet
- Hanspeter Conrad, direction
- Christian Widauer, membre
- Lorenz Bader, membre
- Ludovic Crausaz, membre
- Patric Bürgi, membre
- Robert Schickmüller, membre

Des prix justes pour le bois-énergie – Déduction
du CEForestier, un article de Chr. Widauer

Lors des précédentes journées d'échanges entre spécialistes du CEForestier, les principaux sujets de discussion étaient les écritures comptables dans le CEForestier et les problèmes qui y sont liés. En raison de l'actualité, les thématiques "Approvisionnement et prix de l'énergie", ont pris une place importante lors des discussions qui ont eu lieu durant la dernière journée d'échange en automne 2022. En effet, durant cette journée des discussions soutenues étaient axées sur l'évaluation des coûts de production du bois d'énergie dans le CEForestier. Le bois-énergie peut représenter, jusqu'à 50% de la production de bois dans certaines exploitations de Suisse qui sont situées dans des régions riches en feuillu.

Dans le CEForestier, les coûts et les recettes sont saisis et les résultats sont déterminés pour chaque centre de production. Les centres de « Production de bois de feu » et de « Production de copeaux » sont ainsi calculés. Ces centres de production sont bien souvent alimentés par le bois brut de ses propres forêts, dont les coûts de récolte sont générés par l'exploitation forestière elle-même. Conformément au manuel du CEForestier, la valeur du bois brut issu des propres forêts de l'entreprise doit être imputée, aux prix du marché, aux centres de production dans lesquels le bois y est transformé, dans le contexte présent, il s'agit des centres de « Production de bois de feu » et de « Production de copeaux ».

Des prix justes pour le bois-
énergie, déduction du
CEForestier un article de
Chr. Widauer

- Bois énergie
- Ecritures internes

Il est aisé pour le hêtre long de déterminer un prix, car c'est le principal assortiment destiné à la production de bois de feu, il existe un marché relativement transparent, ce qui n'est pas vraiment le cas pour la production de copeaux. En effet, d'une part, le bois de déchetage est hétérogène en termes d'essence et de dimension. D'autre part, de nombreuses entreprises forestières sont liées à des contrats d'approvisionnement à long terme avec des mécanismes d'ajustement des prix qui sont lents.

D'un point de vue économique, aussi bien la production de bois de feu que celle de copeaux, ont pris une importance considérable depuis le milieu de l'année 2021, ceci en raison de la situation de l'approvisionnement énergétique en Europe. Le fait que de nombreux producteurs de bois de feu, y compris en Suisse, ont eu du mal à faire face à la demande depuis l'été 2022 et que d'innombrables installations de chauffage à plaquettes soient en phase de planification ou de réalisation, ceci en raison des prix bas du bois-énergie par rapport à d'autres formes d'énergie, n'est réjouissant qu'à première vue. C'est dans une seconde phase, en examinant de près l'aspect financier que l'on constate que, malgré les augmentations de prix pour les assortiments de bois-énergie, il en résulte quand même des pertes considérables dans de nombreuses entreprises forestières. En effet, si les prix ne sont pas calculés de manière à couvrir les frais de récolte, ces pertes ne cesseront pas de gonfler en raison de l'augmentation de la demande.

Les coûts de récolte des bois sont calculés par le CEFforestier de manière globale et ils ne sont donc pas distingués pour le bois de service, le bois d'industrie et le bois-énergie. De plus, les autres coûts liés à l'exploitation forestière tel que, l'entretien des routes, les activités du 1^{er} échelon de production ou encore les tâches administratives, sont répercutés de manière égale sur l'ensemble des assortiments produits par l'exploitation forestière.

Si l'on prend en considération uniquement les résultats de la production de bois-énergie, l'on obtient une image économique incomplète de l'entreprise. Il faut aussi prendre en considération les coûts des travaux en forêt pour la récolte de bois brut qui est destiné à la production de bois-énergie. En effet, les valeurs de facturation internes, entre l'exploitation forestière et la production de bois-énergie, doivent couvrir les coûts de récolte. En résumé, pour calculer le prix de vente du bois-énergie transformé, les entreprises forestières doivent tenir compte aussi bien du coût de récolte du bois brut que du coût de la transformation en bois-énergie.

Christian Widauer
Widauer & Partner

Données de l'économie forestière en ligne

- Base de données en ligne
- Chiffres clés

Données de l'économie forestière en ligne

La base de données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) « STAT-TAB » met à disposition une multitude de chiffres clés importants de l'économie forestière suisse. On y trouve plus de 700 références clés sur la situation structurelle et économique des exploitations forestières suisses. Ces chiffres sont issus du Réseau d'exploitations forestières (REF) et de la statistique forestière suisse (FS). De plus, les Comptes économiques de la sylviculture (CES) fournissent des données détaillées sur la valeur ajoutée de la sylviculture en suisse. Grâce à la possibilité d'exportation, les données peuvent être compilées individuellement et facilement traitées. Elles peuvent par exemple être utilisées pour des comparaisons d'exploitations. La situation économique et structurelle des entreprises du REF est en outre présentée et interprétée en détail dans quatre publications imprimées à partir de l'exercice 2008.

Pour plus d'information

Office fédéral de la statistique (OFS):

<https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/> → page 6

Office fédéral de l'environnement (OFEV):

[Publication REF](#)

Patric Bürgi
Bernern Fachhochschule

Concept de garantie de la qualité des données CEForestier

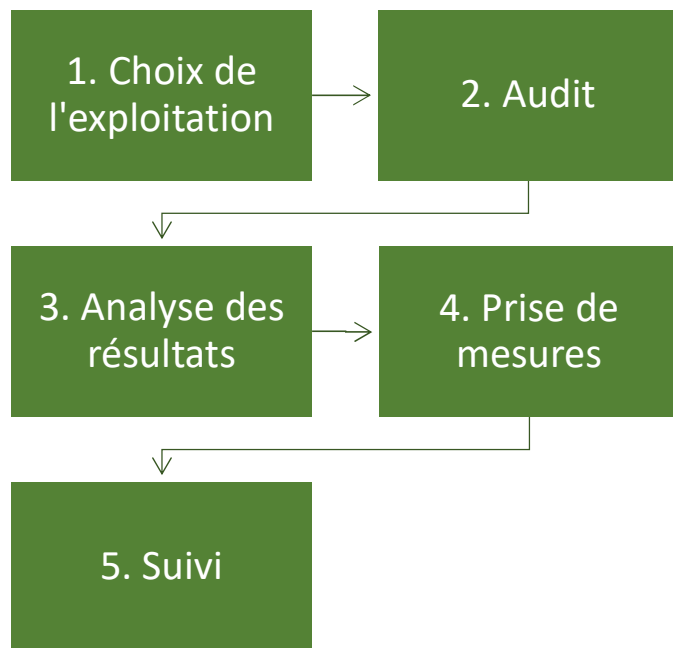
Depuis 2019, des audits ont été menés auprès des entreprises participantes au Réseau d'exploitations forestières (REF). Les audits menés ont permis d'identifier quelques failles (failles dans la qualité des données livrées) au sein des entreprises participantes. Après deux ans d'audits, il a été constaté que certaines entreprises n'avaient pas mis en œuvre les propositions d'amélioration, et les propositions de mesures découlant des audits. C'est pourquoi le comité technique a recommandé, lors de sa réunion du 16 juin 2021, qu'un "concept d'assurance qualité" soit mis en place pour le REF.

Concept de garantie de la qualité des données CEForestier

- Information

- Processus

Processus



1. Choix de l'entreprise

ForêtSuisse conseille le Comité technique du CEF sur les entreprises à auditer.



2. Audit

L'entreprise désignée est informée qu'un audit aura lieu et un rendez-vous est planifié avec deux membres du Comité technique du CEF. Un audit est ensuite conduit selon une liste de contrôle.



3. Analyse des résultats


Les auditeurs font part du résultat de l'audit au Comité technique du CEF. Le résultat se définit en trois catégories :

- Normal
- Problématique
- Critique



4. Prise de mesures

Les mesures à prendre sont proportionnelles au résultat de l'audit. Ces mesures sont déterminées à l'aide d'un schéma. Les entreprises auditées sont informées par ForêtSuisse des mesures à prendre ainsi que des délais impartis.

 **5. Suivi**

ForêtSuisse s'assure que les mesures demandées soient mises en œuvre et effectue les contrôles nécessaires. L'entier du processus est consigné dans un registre.

Ludovic Crausaz



Formulaire d'annonce d'anomalie

- Les annonces d'anomalie et les souhaits d'amélioration sont à faire parvenir au comité technique du CEForestier à l'aide du formulaire PDF sous ce lien « [formulaire d'annonce](#) ».